



MAIRIE DE NANCAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_05_001

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
13/05/2025

Date d'affichage :
13/05/2025

**OBJET : Attribution des
marchés de travaux pour la
rénovation de la mairie.**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-cinq
le vingt-et-un mai à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nancay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.

- Considérant le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le code de la commande publique ;
- Considérant la décision de la Commune d'engager des travaux de rénovation thermique de la mairie et mise en œuvre d'un chauffage sur géothermie ;
- Considérant la consultation en procédure adaptée lancée le 31 juillet 2024, avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation « centreofficielles.com », profil acheteur de la Commune et publication au BOAMP (annonce 24-90433 du 31 juillet 2024), avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2024 et pour laquelle 11 plis ont été reçus dans les délais ;
- Considérant l'ouverture des plis en date du 04 octobre 2024 ;
- Considérant l'arrêté AR2025_01_01 du 16 janvier 2025 déclarant infructueux pour absence de candidature et d'offre reçues dans les délais, les lots 03-04 et 05 et autorisant de consulter sans mise en concurrence pour ces 3 lots ;
- Considérant les invitations à présenter une offre adressée aux entreprises le 17 janvier 2025, avec la date limite de remise fixée au 04 février 2025 ;
- Considérant les plis reçus dans les délais pour chacun des lots ;
- Considérant l'ouverture des plis en date du 04 février 2025 ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre (3A ARCHITECTES pour les lots 1 à 7 et HYDROGÉOLOGUES CONSEIL pour le lot 8) et pour les deux consultations ;
- Considérant les phases de négociation engagées avec les entreprises conformément au règlement du marché ;

.../...

.../...

- Considérant le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation et le classement des entreprises proposé ;
- Considérant le désistement de la Société AXIMA EQUANS pressentie pour l'attribution du lot 06 ;
- Considérant l'absence d'offre supplémentaire pour ledit lot ;
- Considérant l'arrêté AR2025_03_002 du 14 mars 2025 déclarant infructueux pour absence de candidature et d'offre reçues dans les délais, le lot 06 et autorisant de consulter sans mise en concurrence pour ce lot ;
- Considérant l'invitation à présenter une offre adressée à l'entreprise MORAND le 10 mars 2025, avec la date limite de remise fixée au 24 mars 2025 ;
- Considérant le pli reçu dans les délais ;
- Considérant l'ouverture du pli en date du 25 mars 2025 ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre ;
- Considérant les phases de négociation engagées avec l'entreprise conformément au règlement du marché ;
- Considérant le rapport final et global d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation et le classement des entreprises proposé ;
- Après présentation du rapport final d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

- Le lot n°01 – DÉMOLITIONS – GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE
 - ❖ est attribué à la Société JD CONSTRUCTIONS 2
 - ❖ sise à Vierzon (18100) rue Marcel Paul
 - ❖ pour un montant de 40 676.00 € H.T., soit 48 811.20 € T.T.C.
- Le lot n°02 – MENUISERIES EXTÉRIEURES
 - ❖ est attribué à la Société MIROITERIE MARUT
 - ❖ sise à Vierzon (18100) 26, route de Saint Lazare
 - ❖ pour un montant de 88 784.00 € H.T., soit 106 540.80 € T.T.C.
- Le lot n°03 – BARDAGE – COUVERTURE – SERRURERIE
 - ❖ est attribué à la Société S.E.B.
 - ❖ sise à Saint-Florent-sur-Cher (18400) rue Terre des Brosses
 - ❖ pour un montant de 50 386.70 € H.T., soit 60 464.04 € T.T.C.
- Le lot n°04 – DOUBLAGE – CLOISONS – PLAFONDS – MENUISERIES INTÉRIEURES
 - ❖ est attribué à la Société ISO-DEC
 - ❖ sise à Fussy (18110) 4, rue de l'Épinette
 - ❖ pour un montant de 55 623.21 € H.T., soit 66 747.85 € T.T.C.
- Le lot n°05 - ÉLECTRICITÉ
 - ❖ est attribué à la Société TECHNIC ELEC 58
 - ❖ sise à Nevers (58000) 31, Boulevard de Pré Plantin
 - ❖ pour un montant de 41 500.00 € H.T., soit 49 800.00 € T.T.C.
- Le lot n°06 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE
 - ❖ est attribué à la Société MORAND
 - ❖ sise à Vierzon (18100) 55 ter, rue Anatole France
 - ❖ pour un montant de 68 147.41 € H.T., soit 81 776.89 € T.T.C.

.../...

.../...

- Le lot n°07 – PEINTURE – RAVALEMENT – NETTOYAGE
 - ❖ est attribué à la Société PEINTURE ET COULEUR DU BERRY
 - ❖ sise à Bourges (18000) rue Isaac Newton – Parc Esprit 1
 - ❖ pour un montant de 35000.00 € H.T., soit 42 000.00 € T.T.C.

- Le lot n°08 – CHAMPS DE 6 SONDES
 - ❖ est attribué à la Société GAIA TRAVAUX SPÉCIAUX
 - ❖ sise à Besançon (25056) 8, rue Madeleine Bres
 - ❖ pour un montant de 63 243.32 € H.T., soit 75 891.98 € T.T.C.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 4° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, que le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment son article R.2123-1-2 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la rénovation thermique de la mairie avec mise en œuvre d'un chauffage sur géothermie, conformément à la proposition ci-dessus, pour un montant total de 443 360.64 € H.T., soit 532 032.76 € T.T.C.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des présents marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels.

Fait à Nançay, le 22 mai 2025

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 22 mai 2025.